

Manifeste du fédéralisme

La situation actuelle

L'existence de l'être humain est en jeu. La civilisation humaine est en train de détruire ses propres bases de vie. L'anthropocène se prépare à durer pas plus que le temps d'un battement de cil.

Les bases de données des instituts compétents annoncent : Les glaciers fondent, les déserts grandissent, les terres sont de plus en plus empoisonnées, les eaux se détériorent, les océans sont salis et l'air est pollué. Les matières premières extraites des mines sont transformées pour se retrouver dans l'environnement sous forme de traces ou de contaminants. Ensuite, la faune et la flore sont détruites à grande échelle.

Il est clair qui est responsable. Mais apparemment, ces événements ne reflètent ni la nature ni la volonté de l'individu humain. Au contraire, la plupart des concitoyens sont même préoccupés des événements.

Ce sont les **Etats** qui décident de ce qui se passe dans le monde. C'est leur nature et leur volonté qui a de l'impact. Le système basé sur l'institution "Etat" provoque les fatalités imminentes.

Mais entre-temps, ce système a discrédité sa substance éthique/ sociale. Il manque de justice et de sécurité, il dépend d'une croissance néfaste et se tient en vie uniquement par un endettement immense. Il est à bout de souffle - intellectuellement et matériellement.

On peut se demander qui s'effondrera le premier - la biosphère de la terre ou le système politique. Beaucoup d'Etats se sont déjà effrités - sept Etats, pour être précis, selon le Fund for Peace.

De façon inespérée, la faillite de son Etat rend au citoyen la possession de **la liberté**. Actuellement, la majorité des intéressés ne perçoit pas cela comme un avantage. Et ceux qui saisissent l'opportunité et déclarent leur autonomie sont rappelés à l'ordre, avec la force de la charité régaliennne.

Cependant, il y a déjà des communautés libres à l'intérieur des Etats. Elles appellent Gated, Intentional ou Lifeboat Communities. Nous avons eu connaissance de : Christiania à Copenhague, la fonderie à Winterthour, Marinaleda proche de Seville et le bidonville de Dharavi à Bombay.

Actuellement l'effondrement du système financier est imminent. Pendant les embrouilles qui s'ensuivent il faut conseiller aux individus consternés de ne pas participer à la discussion de ce qui est un meilleur Etat. Il faut leur conseiller avec insistance de se montrer distants vis-à-vis de toutes ces personnes pleines de promesses, de tous ces bienfaiteurs et de tous ces porteurs de doutes et de se retirer simplement dans l'autonomie, soit en commun avec des voisins, soit tout seul.

Les idées de base du fédéralisme

Il faut **de la justice et de l'ordre**.

Par sa nature, l'homme n'est point un monstre dépourvu de remède et d'espoir.

Cependant, la doctrine courante est basée sur cet avis. Elle déclare de façon concise que l'homme est un être immature et méchant qui nécessite la tutelle et l'encadrement d'une autorité bienveillante.

Mais la dévalorisation et la pression créent ce dont elle visait l'élimination. Nul part on trouvera plus de voracité et de cruauté que dans les Etats de droit d'aujourd'hui avec leur trame fine de réglementations.

Le système de l'avenir doit correspondre à la nature de l'homme qui n'est pas compromis dans sa personnalité par la dégradation, mais qui a confiance en lui-même.

L'homme a des besoins élémentaires. Selon l'idée prédominante d'aujourd'hui il vise en premier lieu de façon très rationnelle le travail et le pain. On néglige ses préoccupations mentales, son désir du respect de soi-même, sa recherche de reconnaissance sociale, son insistance sur une avance de confiance, son souhait de sécurité et son besoin de confort.

Quand l'homme est livré à lui-même, il a tendance à se réunir avec les autres. Ceci parce qu'il est conscient du fait que ce sera seulement de telle manière que ses besoins de base resteront satisfaits.

Pour cette raison, la liberté génère des communes autonomes. L'histoire le prouve, et la vie actuelle le montre aussi. Ensuite, l'autonomie réclame la démocratie directe.

Dès que la liberté s'installe, cela donne aux communes autonomes l'opportunité de conclure une alliance avec des communes voisines. Cela procure de la sécurité et donne de l'espace au commerce. C'est comme ça qu'il se forme de façon automatique une structure qui grandit par le bas.

La paix est nécessaire - complète et durable.

Les Etats disposent de tailles et de richesses différentes. Les chances des Etats ne sont pas égales. Cela exclut la paix entre eux.

Entre les communes autonomes aussi, il peut y avoir des affrontements violents. Mais le combat devra être mené seulement avec les poings. Car entre les gens libres, l'idée est proscrite d'octroyer aux autres hommes libres la propre volonté, surtout au moyen des armes. En aucun cas une dispute pourra engendrer la destruction d'une commune. Car chaque homme libre sait bien qu'avec une telle intention l'existence de sa propre commune ne vaudrait plus chipette. Avec une telle intention il mettrait en jeu sa propre vie. Les hommes libres étaient toujours conscients de ce fait.

Le monde connaît l'extermination seulement depuis qu'il y a des Etats.

Les hommes libres sont dégoûtés par la violence. Cela a été prouvé par les Vikings en Islande et par les confédérés en Suisse. L'homme libre se dispute uniquement avec des arguments avec les personnes qui ne sont pas de son avis.

Contre les attaques des envahisseurs, les communes libres choisissent la défense sociale. En plus, à long terme cela est plus efficace que tout genre d'autodéfense violente.

La modération est requise.

L'institution de l'Etat vise la croissance. Elle est incapable de s'abstenir de l'exploitation effrénée des ressources.

La commune est responsable de tout ce qui se passe dans son environnement. D'une manière générale, ses membres exercent cette responsabilité avec beaucoup de rigueur. Cela d'abord parce qu'ils ont un intérêt que leur environnement reste intact. En général, ça devrait profiter à la nature.

Il peut y avoir de la modération uniquement si chaque individu y participe.

La modération prive toute industrialisation nocive et toute mégalomanie de leur terreau.

L'élimination de la faim est requise.

Les Etats détruisent l'agriculture respectueuse de la nature. Mais avec des moyens industriels on ne peut pas produire des aliments sains.

La liberté sollicite l'engagement de chacun. Et à tous les endroits où dans le passé l'autonomie avait la chance de pouvoir se développer, elle assurait que personne ne souffrait de faim - à l'exception des catastrophes naturelles. En ce qui concerne les catastrophes naturelles, elles sont combattues par la protection de l'environnement, à la mesure de l'intensité de celle-ci.

Là où la liberté agit il n'y a pas de motif pour une fuite en masse.

L'arrêt de l'augmentation débridée de la population est nécessaire.

Actuellement il y a trop de naissances là où règnent la pauvreté et le désordre. La présence de liberté met un terme à ces deux phénomènes, de façon durable.

Les membres des communes libres réclameront qu'il y aura ni trop peu ni trop de naissances dans leur communauté.

Il ne sera plus possible qu'une commune exporte son surplus de population dans une autre commune.

La qualité de la vie est requise.

Les Etats favorisent la digitalisation. Car les produits de la digitalisation facilitent l'administration et l'observation.

Il reste à démontrer si la robotique et l'intelligence artificielle serviront à l'homme à long terme. Mais il est déjà devenu clair qu'elles comportent des inconvénients et des risques.

Les hommes qui façonnent leur existence à leur propre gré adopteront ce qui leur est utile et apprécié, et ils refuseront tout ce qui leur serait nuisible.

Les principes du fédéralisme

Le fédéralisme élimine toutes les conventions octroyées et ne tolère pas de nouvelles conventions. Tout élément du fédéralisme est laissé à la décision libre de l'individu.

La plupart des hommes libres se réuniront sous forme de communes. Car ils veulent profiter des avantages de ceux-ci.

Mais certains pourraient préférer la vie en solitaire en toute liberté. De telle façon il est possible qu'il y ait des ermitages à l'intérieur des communes ou entre les communes.

La commune est formée par ceux qui souhaitent appartenir à la commune. Il n'y a pas de contraintes naturelles en ce qui concerne des paramètres tels que la taille du territoire ou le nombre de membres. Les formations incohérentes s'effriteront toutes seules. De toute façon il y aura toujours des séparations, des divisions et de nouvelles alliances. La liberté n'est pas compatible avec l'invariabilité.

La commune autonome ne manquera aucune opportunité d'apporter à sa propre manière une solution à tout ce qui préoccupe ses membres. Pour ce faire, elle pourrait rédiger un

propre code, mais elle pourrait aussi s'en abstenir. Dans ce dernier cas ce sera le droit de la nature ou le droit de la raison qui se développera. Elle pourra se soustraire à toute règle venant d'en haut ou de l'extérieur.

La commune pourra se configurer comme bon lui semble, avec l'hétéro- ou l'homosexualité, le capitalisme ou le communisme, la religion ou l'athéisme. C'est la diversité dans son état pur. La commune s'alliera avec d'autres communes pour autant que cela soit nécessaire. Pour tout accord conclu par elle il est préférable de respecter le **principe de subsidiarité**. Cela implique qu'elle confie à son alliance uniquement les compétences qu'elle ne peut pas assurer par elle-même. Elle ne devra pas accorder à son alliance une compétence de législation, sauf à la limite une compétence restreinte. Pour cette raison elle devra intégrer dans tous les accords à conclure la possibilité d'une résiliation.

Si la liberté s'impose, il faudra supposer qu'au travers des fédérations de type variable il y aura une confédération mondiale.

Les droits de l'homme dans une structure caractérisée par la liberté.

La liberté enlève à l'homme toute restriction de sa volonté. Il pourra vivre en ermite ou s'insérer dans une communauté. Cependant, il demandera à la communauté qu'elle ne restreigne pas sa liberté et qu'elle ne lui inflige aucun préjudice.

Il faut supposer que chaque membre demandera à sa commune qu'il puisse la quitter à tout moment - sauf si une procédure pour infraction est en cours contre lui.

Une commune qui interdit à ses membres de la quitter s'exposera à la désapprobation générale. Le membre souhaitant la quitter devra se battre pour obtenir son droit. Il aura le soutien du public de son environnement.

De même, presque chaque membre attachera de l'importance au fait qu'il ne soit pas expulsé contre son gré de la commune dans laquelle il est né ou dans laquelle il vit. Car si un expulsé ne dispose pas de la sécurité d'être accueilli par une autre commune, il deviendrait inévitablement un vagabond.

Pour cette raison, la majorité de nos compagnons respectifs s'engagera sans doute à ce que les communes soient exhortées à tolérer les concitoyens impopulaire de leur communauté. En plus, une commune saine encadrera ses sujets à soucis toujours avec amour, et elle rendra honneur à ses enfants terribles.

Le **droit de libre circulation** et l'interdiction de tout bannissement, le **droit à une terre d'origine** : si jamais on réussissait dans le monde entier de faire reconnaître ces deux droits, chacun garderait sa liberté, et en même temps chacun recevrait de la protection contre la répression par ses concitoyens ainsi que contre les âpretés de l'exclusion.

Ces deux droits sont si simples et clairs qu'aucune clarification écrite n'est requise. Pour cette raison, une telle clarification ne devra pas avoir lieu.

Le **droit à un procès équitable** après une infraction n'est plus nécessaire là où chacun participe à la loi qui est appliquée contre l'intéressé.

Souvent, un **droit de propriété** sera réclamé dans les régions développées. Dans la mesure où il s'agit du pouvoir illimité de disposer du propre corps et du droit de jouissance des objets que l'intéressé a fabriqué lui-même, rare seront les communes où une majorité s'y opposera. La jouissance d'animaux ou de biens aliénables sera vue d'une façon plus critique. Peut-être il en sera décidé dans chaque commune de façon différente.

Le marché dans une structure caractérisée par la liberté.

Les hommes libérés auront tout intérêt que le marché aussi reste libre. Par conséquent ils empêcheront les collectivités territoriales ou les fédérations de toute intervention d'aide ou d'inhibition. Si le marché est libre, il présente les caractéristiques suivantes :

Le marché est déterminé par le principe de la **responsabilité individuelle**. La responsabilité est le revers de la médaille de la liberté. L'autonomie sert seulement si elle est liée à la responsabilité. Pour que la propre décision soit acceptable, elle ne doit pas être détachée du risque de l'échec - et du risque de la découverte et de la poursuite d'une irrégularité éventuelle. En revanche, le devoir illimité de rendre des comptes a un effet éducatif qui ne doit pas être sous-estimé. Il invite à la prudence.

Entre hommes libres il n'y a rien et personne qui serait obligé d'intervenir pour le soutien en cas de maladie, détresse et vieillesse ainsi que dans le cas d'une mauvaise performance ou d'une faute. Chacun devra donc préparer pour ces cas ses propres mesures de prévoyance. Des entreprises se proposeront à ces fins.

Le principe de la **concurrence** joue sans restriction. Elle évite l'appropriation d'un pouvoir illicite au marché par un prestataire.

Personne ne peut acquérir un monopole sur le marché libre. Dès qu'un vendeur a un surpoids, il est inévitable qu'un concurrent surgisse. Tout prix octroyé de force appelle

inévitablement la demande d'une contre-offre. Et sur le marché libre, chaque demande trouve un prestataire.

Il y a la crainte qu'un individu riche se fait des dépendants, que ce soit pour sa protection ou pour imposer des intérêts privés avec leur aide. Dans un Etat, la formation de clans est bien répandue. En revanche, un membre riche d'une commune trouvera peu de compréhension par ses concitoyens pour cela. Et un ermite riche devrait trouver peu de personnes prêtes à se soumettre parmi les hommes libres.

Les hommes libres ont tendance de s'approvisionner par eux-mêmes des biens requis. Dans la mesure du possible ils produiront même leur propre électricité. Au-delà, ils préféreront leur proche environnement pour couvrir leurs besoins. Cela génère la décentralisation. Et cela réduit l'usure de la nature, la circulation et l'emploi de matières plastiques.

Le commerce est libre. Les douanes et les autres restrictions commerciales se révéleront vite comme contreproductives.

L'argent de l'Etat disparaîtra. Il sera remplacé par différents types d'argent privé. Leur grand nombre devrait être sans importance dans un marché assisté par l'informatique.

Les lois non écrites entrent en vigueur. Il s'agit des particularités du marché qui font que celui qui les enfreignent subira des sanctions importantes.

Les efforts actuels de doter ces règles d'une forme juridique définitive provoquent inexorablement leur transgression. Par exemple, les efforts de l'Etat de mettre en œuvre l'adage "Celui qui fraudera échouera" sous la forme d'un texte de loi, ont eu la conséquence qu'il y a eu plus de fraudes.

Là où des règles supplémentaires sont requises, les intéressés concluront des accords pertinents. Par contre, ceux qui ont été stipulés seront respectés. Car celui qui les transgresse sera effacé par le marché.

La criminalité due à l'intervention de l'Etat disparaîtra. Le terrorisme, la corruption, la consommation de drogues, la manipulation financière et la fraude fiscale seront privés de leur fondement.

La morale reçoit de l'attention. La grande majorité des participants du marché est membre d'une commune. En tant que tels, ils sont soumis aux principes moraux de celle-ci. Ceux-ci ne seront pas très différents les uns des autres par rapport aux caractéristiques importantes de la vie en commun. Pour cette raison on peut supposer que parmi les hommes libres la loyauté,

la conscience et la compassion seront beaucoup plus présentes que c'est le cas parmi les citoyens des Etats d'aujourd'hui.

Le marché libre se distingue par l'honorabilité de ses participants. Celui qui quitte le sentier des vertus commerciales du marché rencontrera ses côtés redoutables. Seulement l'honnêteté procure de la sécurité. Seulement l'honnêteté a une chance sur le marché libre.

L'alliance mondiale fédéraliste.

Si la pratique des alliances se répand il faut supposer que chacune de leurs entités installera un genre de parlement.

Pour éviter les inconvénients d'une élection générale il paraît pertinent d'envoyer des députés de l'assemblée inférieure à l'assemblée supérieure.

Pour cela le conseil de la commune désigne un ou deux membres parmi ses membres qui représenteront ses intérêts dans la chambre du canton, et la chambre du canton désigne deux députés la représentant dans la chambre de la région etc. Ce mode opératoire a l'avantage d'assurer de façon automatique que les parlements supérieurs soient à chaque fois dotés des membres les plus qualifiés. Car quelle entité inférieure voudrait se tirer une balle dans le pied en se faisant mal représenter dans l'entité supérieure ?

En plus on peut supposer que dans les chambres supérieures on ne gouverne plus. Il n'y a pas de raison de constituer une exécutive ou une administration. Si jamais des administrations sont créées à ce niveau, leurs responsables ne doivent pas recevoir le droit de prendre des décisions vers l'extérieur, sauf à la limite en cas d'urgence. Ils devraient soumettre à leurs parlements des propositions d'action et exécuter leurs ordres.

Pour cette raison il est probable que les chambres des collectivités territoriales ne devront pas se réunir plus qu'une ou deux fois par an pour quelques jours. Leurs membres pourront exécuter leur tâche sous forme d'activité secondaire. La caste des politiciens sera en voie de disparition.

En outre il faudra conseiller aux communes de ne pas accorder de revenus à leurs alliances, jusqu'à l'alliance mondiale, pas d'impôts, pas de droits de douanes, pas de taxes ni de revenus similaires. Les propres revenus procurent du pouvoir. Pour cette raison, les communes et leurs alliances devront verser à leurs alliances exclusivement des contributions pour couvrir les fonds requis.

La procédure pourrait se dérouler de la façon suivante : Au niveau le plus haut, le Conseil Mondial pourrait avoir créé trois administrations, l'une pour l'observation de l'espace, la deuxième pour l'assurance de la surface de la terre en tant que biosphère, et la troisième pour la répartition juste des ressources communes. Les administrations mondiales pourraient déclarer auprès du Conseil Mondial lors de la conférence de printemps de celui-ci leur besoins en fonds financiers pour l'année suivante. Le Conseil pourrait vérifier la pertinence de cette demande et ensuite ventiler le montant parmi les fédérations au pro rata de leur importance et de leurs moyens financiers. A ce titre il faut rappeler que pour la procédure proposée, les membres du Conseil Mondial sont envoyés par les parlements des fédérations. Ils représenteraient donc les intérêts de leur propre entité.

Les parlements des fédérations se feraient communiquer par leurs administrations le besoin financier respectif de celles-ci, pour ensuite ventiler leur besoin total (besoin propre plus la participation à l'alliance mondiale) parmi les régions et les circonscriptions, tout en essayant de tenir compte des capacités différentes de celles-ci. Les régions et les circonscriptions procéderaient de la même manière.

En fin de compte, le montant à verser par les communes serait minime et en plus très variable en fonction de leur capacité financière respective. En tout cas il ne serait pas comparable avec les montants que les citoyens doivent verser aujourd'hui.

Les communes sont libres de définir de la manière comment elles remplissent leurs caisses. Elles pourront prévoir des impôts sur les salaires ou sur les vices ou recourir à toute autre méthode.

Si les communes décidaient de procéder de la façon comme décrit ci-dessus, la situation du pouvoir au sommet de l'alliance mondiale pourrait être la suivante : Un paysan d'une commune quelconque est envoyé par le conseil municipal de son village à la chambre du canton. Ce dernier le désigne comme représentant de la chambre de la circonscription, celle-ci le nomme à la chambre de la région, celle-ci le nomme à la chambre de la fédération, et celle-ci le nomme au Conseil Mondial. Le Conseil Mondial le désigne en tant que président.

Le monde aurait son président. Cependant, celui-ci exercerait son mandat uniquement lors des conférences de printemps et d'automne de deux semaines chacune. Pendant le reste du temps il s'occuperait de ses terres.

Une capitale du monde n'est pas requise. Les réunions du Conseil Mondial pourraient se tenir à chaque fois dans un autre lieu. De toute façon, les administrations mondiales seront installées dans des lieux différents.

Les bases du fédéralisme.

Selon l'avis général d'aujourd'hui, l'homme peut être gardé uniquement en garderie.

Mais déjà chez **Solon** on trouve la découverte que le rabaissement de l'homme contrarie sa disposition à la compassion et à la tolérance, mais elle a aussi un impact négatif sur les conditions de son environnement.

Il est impressionnant d'observer comment au Moyen Age l'idée de l'autonomie s'est documentée dans les pactes fédéraux des **confédérés suisses**.

Un peu plus tard, **Johannes Althusius** recommanda le principe de subsidiarité pour réussir la fédéralisation.

Adam Smith introduit le marché libre. Ses découvertes seront confirmées plus tard par de nombreux observateurs économiques. En premier lieu il faut nommer Gustave de Molinari. Et à l'époque actuelle, beaucoup de membres de "l'Ecole d'Economie de l'Autriche" corroborent ses idées. La divulgation des bases d'une économie libre est due aux philosophes libertaires, parmi eux en première ligne Murray Newton Rothbard, Hans-Hermann Hoppe et Hans-Wolff Graf.

Immanuel Kant critiqua le désordre des idées sur l'homme. D'après lui, l'homme n'est point déboussolé quand il est livré à lui-même.

Constantin Frantz est l'auteur de la description du "fédéralisme" en tant que théorie qui demande l'autonomie du groupe le plus petit de la société. D'après lui *"le fédéralisme représente le principe de la socialisation en générale, à partir des groupes les plus petits jusqu'aux plus grands. De l'alliance du mariage et de l'amitié jusqu'à l'alliance des peuples. Le fédéralisme est la 'synthèse de la synthèse', c'est le principe de l'expansion non-violente."*

Emil Brunner partage cette idée. D'après lui, *"le fédéralisme est le système équitable des structures, c'est la structure qui part d'en bas.*

C'est la structure de la création".

Nous avons besoin de la liberté - de l'entière, et de la vraie.

